

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Société d'une Messe et Union Saint-Jean. — III Correspondance romaine. — IV Retraite fermée pour marchands et hommes d'affaires. — V M. l'abbé Jean-Baptiste Bourget. — VI Commission de musique sacrée et école de musique sacrée. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Les projections lumineuses et la sanctification du dimanche. — IX Avis : Bancs d'église et stations de chemin de la Croix. — X Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE,

Le dimanche, 25 avril

On annonce :

Les exercices du mois de Marie (1).

Fête des Ss. Philippe et Jacques (samedi).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 25 avril

Chant de l'ant. **Exsurge** et des litanies des saints (répétées) pendant la procession, suivies de versets, répons et oraisons.

Commémoraison solennelle de saint JOSEPH, double de 1e cl. avec Oct. (ancienne fête du Patronage); (s'il y a eu procession des Rogations sans la messe, on ajoute l'oraison de la messe des Rogations, puis) mém. de saint Marc et du IV dim; préf. des Ap. ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. 1o des saints Clet et Marcellin, 2o de saint Marc, 3o du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 mai

NOTE. — Les églises provisoires bénites par une seule oraison (domus novae ou benedictio loci) mais non encore bénites solennellement (avec la formule du Rituel, titre VIII, ch. XXVII), n'ont,

(1) Indulgences : 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de plété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge; — 2o Indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession, communion* et *prière* aux intentions, du Souverain-Pontife.

pas de titulaire liturgique, de fête ni de solennité constituée par une messe votive (non plus que de mention dans l'oraison du suffrage). Le nom par lequel on désigne cette chapelle n'est qu'un nom vulgaire.

Diocèse de Montréal. — Du 3 mars, sainte Cunégonde; du 7, saint Thomas; du 8, saint Jean-de-Dieu (Longue-Pointe); du 17, saint Patrice (Montréal et Sherrington); du 18, saint Gabriel; du 21, saint Benoît; du 11 avril, saint Léon (Westmount); du 20, saint Zotique; du 21, saint Anselme; du 23, saint Georges (Montréal et Longueuil); du 25, saint Marc; du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil; du 1 mai, saint Philippe et saint Jacques.

Diocèse d'Ottawa. — Du 4 mars, saint Casimir (Ripon); du 7, saint Thomas (Billing's Bridge); du 17, saint Patrice (Ottawa et Fallowfield); du 26, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Grenville); du 6 avril, saint Sixte; du 16, saint Benoît-Joseph (Wendover); du 24, saint Fidèle (Fassett); du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Ottawa); du 1 mai, saint Philippe (Argenteuil et Richmond).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 24 février, saint Matthias; du 26, saint Alexandre; du 7 mars, saint Thomas d'Aquin; du 12, saint Grégoire (Mount Johnson); du 1 avril, saint Hugues; du 5, saint Vincent Ferrier (Adamsville); du 14, saint Valérien; du 23, saint Georges (Henryville); du 25, saint Marc; du 29, saint Pierre (Pike River); du 2 mai, saint Athanase (Iberville).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 11 avril, saint Léon; du 14, saint Justin; du 25, saint Marc (Shawinigan); du 30, saint Sévère; du 1 mai, saint Philippe (Trois-Rivières).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 7 mars, saint Thomas (Compton); du 17, saint Patrice (Sherbrooke et Magog); du 18, saint Gabriel (Stratford); du 21, saint Philémon (Stoke Center); du 23, saint Benoît (East Bolton); du 11 avril, saint Léon (Marston); du 13, saint Herménégilde (Barford); du 23, saint Georges (Windsor et saint Fortunat (Wolfstown)); du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Springhill); du 30, sainte Catherine (Hatley); du 1 mai, saint Philippe (Windsor Mills).

Diocèse de Nicolet. — Du 6 mars, sainte Perpétue; du 12, saint Grégoire; du 6 avril, saint Célestin; du 10, saint Elphège; du 26, Notre-Dame du Bon-Conseil; du 30, sainte Sophie.

Diocèse de Pembroke. — Du 7 mars, saint Thomas (Astorville); du 17, saint Patrice (Mount St. Patrick); du 21 avril, saint Félix (Pointe-Alexandre); du 1 mai, saint Jacques (Portage-du-Fort).

Diocèse de Joliette. — Du 17 mars, saint Patrice (Rawdon); du 18, saint Gabriel (Brandon); du 20, saint Cuthbert.

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 17 mars, saint Agricole; du 18, saint Gabriel (Bouchette).

Vicariat du Témiscamingue. — Du 17 mars, saint Patrice (Cobalt, Irlandais); du 18, saint Gabriel (Guérin); du 23 avril, saint Georges (Abitibi).
J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 9 avril 1915.

M. l'abbé J.-B. Bourget, ancien curé de Sainte-Geneviève, décédé avant-hier, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

Archevêché de Montréal, 9 avril 1915.

M. l'abbé Alfred Houle, curé de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, décédé hier, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

Archevêché de Montréal, 15 avril 1915.

M. l'abbé Euclide Dugas, ancien curé de Sainte-Anne-des-Plaines, décédé le 13 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *chancelier*.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 10 avril 1915.

M. l'abbé J.-B. Bourget, décédé à Saint-Clément-de-Viauville, le 7 du courant, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, **Section d'une Messe**.

Archevêché de Montréal, 10 avril 1915.

M. l'abbé Alfred Houle, décédé à Saint-Léonard-de-Port-Maurice, le 8 du courant, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, **Section d'une Messe**.

G. DAUTH, p. d.,
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Mars 1915.

LES nouvelles ecclésiastiques de Rome se font rares, et, en dehors des nominations dans le personnel, soit des dicastères ecclésiastiques, soit des sièges épiscopaux, il n'y a que fort peu à glaner. Le peu que l'on recueillerait d'ailleurs n'offrirait qu'un intérêt restreint.

C'est que tout est dominé par la guerre et celle-ci ne semble point destinée à s'éteindre de sitôt. Ce n'est point une guerre de conquête, mais une guerre de race et d'extermination. Les Allemands doivent vaincre sous peine de disparaître comme empire de la carte d'Europe, et les Alliés veulent en finir une bonne fois avec cette menace perpétuelle qui trouble la paix du monde comme avec ces armements qui ruinent toutes les nations. C'est donc une lutte sans merci et c'est ce qui lui donne ce caractère si âpre.

Mais ce n'est point ce dont je veux parler. La guerre, en Italie comme partout, domine toutes les préoccupations, et le Souverain-Pontife consacre tout ce qu'il a de force à en adoucir les maux. Mais il s'en faut que son action soit appréciée comme elle mériterait de l'être. Tablant sur ce fait que la presse catholique italienne est en majorité favorable à l'Allemagne, que les ecclésiastiques de la ville éternelle, les prélats qui sont dans les Congrégations et ceux qui s'occupent de l'administration du Saint-Siège, sont plus favorables aux Allemands qu'aux Alliés, on en conclut que Benoît XV, tout en s'efforçant de tenir extérieurement la balance entre les belligérants, est dans le fond de son cœur favorable aux empires germanique et austro-hongrois. De ce principe faux on s'empresse de déduire des conclusions fausses aussi. C'est triste à dire, mais c'est la France qui, sous ce rapport, nous donne le plus mauvais exemple.

La France, qui a toujours, depuis dix ans, ignoré le pape, a maintenant les yeux tournés vers lui. Elle en parle constamment dans ses journaux. Ses hommes d'Etat s'enquière de ce qu'il fait ou pourra faire et l'anathématisent par avance. Les Français voudraient — et je ne parle pas des radicaux, mais des catholiques — que le pape fût exclusivement pour eux. Ils lui reprochent de n'avoir pas excommunié Guillaume II. Et ceux qui croient voir plus juste le blâme de n'avoir pas adressé publiquement des reproches à l'Allemagne pour sa conduite dans la guerre en général et envers la Belgique en particulier. Mais ils ne s'arrêtent pas à ces manifestations d'un chauvinisme qui est loin d'être catholique. Ils vont plus loin et commencent par dire que, puisque le pape se range du côté de l'Allemagne, quand la guerre sera terminée on fera les comptes, et que la conséquence du total sera une recrudescence d'antieléréalisme en France. C'est donc la menace? Soyez ostensiblement de notre côté, ou après la paix gare à la casse !

Ce qu'il y a d'étonnant c'est la diffusion de pareilles idées chez les catholiques. Certes, ils ne vont pas aussi loin que M. Clémenceau. Ils ne menacent pas. Mais ils sont ennuyés ! Je ne veux point m'attarder à réfuter de tels arguments. Ce serait, comme dit le proverbe latin, *porter des chouettes à Athènes*, et les Canadiens savent bien à quoi s'en tenir sous ce rapport. Il me suffit de noter les points suivants qui sont autant de jalons éclairant la conduite de Benoît XV.

Il s'est occupé du sort des prêtres prisonniers et a obtenu pour eux de l'Allemagne un traitement de faveur qui doit adoucir les rigueurs de leur captivité. Par ses lettres à différents évêques, il a cherché à rendre moins dures les souffrances des prisonniers. Les évêques qui ont dans leur diocèse des camps de concentration, à quelque nation qu'ils appartiennent, doivent s'occuper d'une façon spéciale de ces infortunés.

Ils désigneront des prêtres parlant leur langue, et ceux-ci ne se borneront pas à des secours spirituels. Ils devront s'occuper à les faire mettre en communication avec leurs familles et chercher par tous les moyens en leur pouvoir à les encourager et à les réconforter. Allant plus loin, le pape a proposé l'échange des prisonniers inaptes, par suite de maladies ou de blessures, au service de la guerre, et son action a été couronnée de succès. Etendant sa sollicitude dans le même champ d'action, il a obtenu aussi l'échange d'un certain nombre de prisonniers civils. Plus de dix mille Français ont dû, à cette heure, à l'initiative de Benoît XV de pouvoir fouler à nouveau le sol de la France. Il fallait donner un avertissement aux Allemands, leur faire savoir qu'ils s'écartaient des lois de la guerre et protester contre les atrocités qu'ils commettaient. Le pape n'a point manqué à ce devoir dans l'allocution consistoriale du 22 janvier dernier. Il l'a fait avec mesure, avec tact, mais d'une façon si claire que les Allemands se sont sentis atteints et ont fait même des représentations à la Secrétairerie d'Etat. D'autre part, le roi des Belges a remercié publiquement le pape des paroles qu'il avait prononcées en faveur de la Belgique et qui donnaient une précision très claire aux reproches qu'il faisait ensuite à propos des cruautés de la guerre.

Le cardinal Mercier avait été emprisonné dans son palais, et on aurait voulu que le pape protestât violemment contre cet outrage fait à un cardinal de la Sainte Eglise Romaine. Le gouvernement allemand avait nié le fait et la question devenait difficile à résoudre suivant les formes juridiques, puisque les uns niaient ce que d'autres affirmaient. Le pape qui connaissait bien la vérité des faits, mais non suivant les formes légales, avant ce que l'on appelle *la contestatio litis—l'audition en contradictoire des parties*, ne pouvait point prononcer un jugement en forme. Mais il a agi, et d'une façon si efficace, que les Allemands, après avoir effrontément nié que le cardi-

nal de Malines eût été fait prisonnier, ont dû lui rendre sa liberté.

Voilà ce qu'a fait le pape Benoit XV. Il est le pape de tous, le père de tous les fidèles, qu'il embrasse dans la charité du Christ. Et c'est pourquoi il est obligé de se maintenir dans une sphère supérieure, sans se mêler à nos luttes, mais en prenant tous les moyens que lui suggère son zèle intelligent pour en diminuer l'âpreté.

* * *

Suivant la tradition le pape a reçu les prédicateurs du Carême à Rome avec les curés de cette ville qui étaient présentés par le cardinal vicaire. Le pape leur a adressé une exhortation qui est à elle-même tout un programme et dont les prédicateurs feraient bien de suivre à la lettre les indications. Il leur dit qu'il faut prêcher l'Évangile, la parole divine et pas autre chose. Les sermons ne doivent pas traiter des sujets philosophiques, historiques ou polémiques. Evidemment, il n'est point interdit au prédicateur de réfuter les libres-penseurs. Mais, et ce point est important, cette réfutation doit se déduire comme une conséquence de l'explication de la doctrine révélée. C'est au fond la meilleure manière de faire de la polémique et ordinairement celle-ci est d'autant plus efficace qu'elle n'en revêt point la forme plus âpre. Mais le pape va plus loin. Il veut que les prédicateurs soient pratiques. Les fidèles n'ont pas l'habitude de déduire les conséquences pratiques des vérités théoriques qu'on leur enseigne et le prédicateur doit se charger de ce soin. C'est lui qui doit tirer lui-même ces conséquences. Si je me servais d'une comparaison vulgaire, que n'a certes point employée le Souverain-Pontife, mais qui vient à point pour faire comprendre ce qu'il dit, il ne suffirait pas de mettre sur la table un gros rôti en disant aux invités: "Tirez-vous en". Il faut que le maître fasse lui-même la distribution et mette cette grosse pièce à la portée de

tous les convives qui n'auront que le minimum d'efforts à faire pour se l'assimiler.

Ce discours italien, très châtié dans la forme, est remarquable par l'enchaînement des idées, et c'est précisément la recommandation ultime de cette allocution. Il faut que toutes les parties du discours soient reliées logiquement entre elles. Car le fidèle à la lueur de cet enchaînement saisira mieux, retiendra davantage ce qu'on lui dit. J'ai entendu bien des discours prononcés par Léon XIII et Pie X dans de semblables circonstances. Je n'en ai pas rencontré qui m'aient fait une impression plus vive parce que le pape, en fixant les lois qu'il voudrait voir suivre dans la prédication, en a donné en même temps un modèle. Ce discours se relie admirablement au dernier discours que prononça Pie IX le 2 février 1878 à la distribution des cierges de la chandeleur. Il ne voulait point que la chaire chrétienne servit à des discussions. Il fallait prêcher l'Évangile et les grandes vérités de l'Évangile. C'est, disait le vénérable vieillard, ce que le peuple ignore et ce qu'il a surtout besoin de savoir.

DON ALESSANDRO. »

RETRAITE FERMÉE

POUR MARCHANDS ET HOMMES D'AFFAIRES

Une retraite fermée pour les marchands et les hommes d'affaires, aura lieu à la Villa Saint-Martin, à l'Abord-à-Plouffe, du jeudi soir, 22 avril, au lundi matin suivant. — Le premier exercice commencera à 8 heures. — Ceux qui veulent prendre part à cette retraite sont priés d'envoyer leur nom au Père Archambault, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe.

M. L'ABBE JEAN-BAPTISTE BOURGET

LE 7 avril, dans la modeste maison de Viauville, où il vivait retiré depuis cinq ans, s'éteignait pieusement dans le Seigneur l'un de nos anciens, M. l'abbé Bourget, qui fut longtemps curé de Sainte-Geneviève. Neveu du grand évêque de ce nom, il n'usa pas de cette illustre parenté pour se grandir. Très modeste au contraire, il vécut plutôt caché, faisant le bien doucement, sans bruit et sans élat. Mais il fit le bien, et ses quarante-huit années de sacerdoce constituent, croyons-nous, une gerbe de beaux épis pour la moisson éternelle. Son gouvernement, a-t-on dit, fut de ceux qui conservent dans nos paroisses les bonnes traditions, les habitudes gardiennes de la foi et des moeurs. Par son attitude et son maintien, toujours très ecclésiastiques, et qu'il sut conserver jusque dans les infirmités de la vieillesse, il s'était assuré le respect et l'affection de tous. A Viauville, en ces dernières années de retraite, en même temps qu'il édifiait tout le monde, il se prêtait volontiers à aider dans la mesure où il le pouvait les confrères de la cure. Il disait la messe à l'heure qu'on lui marquait, confessait les enfants, et surtout, il pria. Je le vois encore, en attendant une conférence que devait donner à Viauville un jésuite de renom, disant son chapelet pendant que les gens causaient.

M. Bourget était né à Châteauguay, le 21 novembre 1840. Son père était cultivateur et le propre frère de feu Mgr Ignace Bourget. L'on ignore généralement que Mgr Bourget avait un frère, de treize ans plus vieux que lui, qui fut curé de Châteauguay (1817-1822) et mourut curé de l'Islet en 1833. C'est lui, M. le curé Pierre Bourget, qui fit venir à Châteauguay l'un de ses frères — Etienne — dont l'ancien curé de Sainte-Geneviève devait être le fils. Arrivé à l'âge des études, le

jeune Jean-Baptiste fut dirigé vers Québec, les Bourget étant connu l'on sait de Lévis. C'est donc au séminaire de Québec que Jean-Baptiste fit ses classes de lettres et de philosophie. Puis il vint au grand séminaire de Montréal, où, après avoir suivi ses cours de théologie, il fut ordonné prêtre par son oncle, Mgr Bourget, le 8 septembre 1867.

D'abord vicaire à Notre-Dame-de-Grâce et à Boucherville (1867-1871), il fut ensuite professeur au collège de Terrebonne (1871-1875), puis il redevint vicaire, à Saint-Vincent-de-Paul, et encore à Boucherville, pour quelques années. En 1880, il était nommé curé à Saint-André-d'Argenteuil. En 1884, il passait à Saint-Janvier. Enfin, en 1889, il arrivait à Sainte-Geneviève. Après quarante-trois ans de service actif, en 1910, il se retirait du saint ministère et prenait sa retraite dans la paroisse de Viauville. Dès le temps qu'il fut à Saint-Janvier, on racontait le jour de ses funérailles qu'il avait à coeur de susciter des vocations et d'envoyer des enfants au collège. Jusqu'à la fin il fut modeste et pieux. On aimait, à Viauville, à voir prier ce bon vieillard. Cela inspirait confiance.

L'un des derniers désirs qu'il exprima fut celui de n'avoir pas d'oraison funèbre. Son service eut lieu à Viauville même et fut chanté par son neveu, M. l'abbé Bourget, curé de Saint-Régis. L'église était remplie et un grand nombre de prêtres assistaient. On remarquait une importante délégation de Sainte-Geneviève. Mgr l'archevêque, qui présidait, annonça lui-même pourquoi il n'y aurait pas d'oraison funèbre, en les termes que voici :

“ Le très digne prêtre à qui nous rendons aujourd'hui les derniers devoirs, avait dû, il y a plusieurs années déjà, renoncer, pour des raisons de santé, aux travaux du ministère pas-

toral. C'est dans votre paroisse, tout près de votre église, qu'il a voulu venir finir ses jours.

“ Avec lui disparaît de la liste de notre clergé diocésain un nom vénéré et aimé, célèbre à jamais dans l'histoire religieuse et nationale de notre pays et qui rappelle une carrière épiscopale si pleine d'oeuvres et de mérites.

“ Dans son humilité, le cher défunt a plusieurs fois demandé qu'il n'y eût point d'allocution à ses funérailles. Je respecterai donc ses volontés. A quoi peuvent servir d'ailleurs nos pauvres discours ? La prière vaut infiniment mieux, et c'est ce que nous pouvons offrir de meilleur aux amis que la mort nous enlève. Je vous invite donc, mes frères, à prier de tout votre coeur pour M. l'abbé Bourget. Les prêtres réunis en si grand nombre autour de son cercueil, et les paroissiens de Sainte-Geneviève, venus pour donner à leur ancien pasteur un dernier témoignage de leur affection et de leur reconnaissance, savent mieux que je ne pourrais le dire tout ce qu'il a été et tout ce qu'il a fait. ”

COMMISSION DE MUSIQUE SACREE ET ECOLE DE MUSIQUE SACREE

I. — Le mercredi, 7 avril, a eu lieu, à l'archevêché, la première réunion de la *Commission*, formée par Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la province civile de Québec, pour mettre à l'étude la réforme de la musique d'église, d'après les instructions de Pie X.

Trois points principaux ont été l'objet des échanges de vues :
1o l'introduction du chant grégorien dans les paroisses, sémi-

naires, collèges, etc. ; 2o le chant en musique ; 3o la musique d'orgue.

Un rapport des délibérations de leurs délégués sera adressé sans retard aux évêques qui, à leur tour, feront connaître leurs décisions et leurs directions en temps utile. On attend les meilleurs résultats de ce mouvement d'ensemble qui aura son action dans toute la province.

II. Délibérer ne suffit pas ; il faut aussi former des élèves qui aient l'intelligence de la musique d'église et qui soient capables de l'exécuter. Voilà pourquoi nous sommes heureux de saluer la fondation d'une *Ecole de musique religieuse* à Montréal.

Cette *Schola cantorum* (c'est son nom officiel) est fondée par M. J.-N. Charbonneau, maître de chapelle qui, depuis longtemps, a fait ses preuves. Elle se propose de servir l'Eglise, en travaillant pour elle. Sa devise est : *Pro Ecclesia* ; son but, d'enseigner une musique qui soit à la fois *pieuse, artistique* et *liturgique*. Le chant grégorien, la polyphonie palestrinienne, la musique vocale, plus moderne, la musique d'orgue constituent le fond de son programme. Une association chorale composée de voix mixtes (hommes et enfants) est adjointe à la *Schola*. Enfin, les élèves pourront assister à des conférences mensuelles sur des sujets intéressant les musiciens d'église.

Par une lettre très-bienveillante adressée au directeur, Mgr l'archevêque a donné son entière approbation à la *Schola cantorum* et la recommande à la sympathie et aux encouragements de son clergé.

La *Schola* a établi son siège, rue Saint-Denis, No 182.

COURTES REPONSES

A DIVERSES CONSULTATIONS

TIRAGE DU MYSTERE POUR LE ROSAIRE-VIVANT

Tous nos religieux appartiennent à l'Association du Rosaire-Vivant. Mais ils ne peuvent pas s'assembler tous les mois pour tirer chacun un mystère à méditer chaque jour en récitant leur dizaine de chapelet. Cette circonstance leur fait-elle perdre les indulgences?

Non. Dans aucun document officiel de l'Association du Rosaire-Vivant, on n'exige sous peine d'invalidité ce tirage au sort en réunion. Ce n'est qu'une pratique générale de l'Association et le moyen pratiqué dès sa fondation pour l'échange mensuelle des mystères. Mais quand ce moyen n'est pas possible ou trop difficile à employer, le règlement permet aussi deux autres modes. Le zéléteur (ou la zélatrice) procède au tirage avec deux autres associés et envoie à chacun des membres absents l'indication du mystère qui lui est échu par le tirage. Si ce mode est encore trop difficile pour être adopté, on peut se contenter de changer de mystère chaque mois, d'une manière tout-à-fait privée, en choisissant simplement le mystère suivant. De la sorte, chaque associé change de mystère chaque mois, et de plus, en n'ayant pas la charge de se rendre à une assemblée spéciale, non plus que le zéléteur de communiquer avec ses membres chaque mois, il méditera successivement sur tous les mystères du rosaire, selon leur ordre, pendant quinze mois. Cette pratique peut se prolonger indéfiniment, vu qu'il n'est pas exigé qu'on se réunisse tous les quinze mois. Cette méthode est assurément la plus commode pour les membres d'une communauté dispersés dans diverses maisons. Ces pratiques ne compromettent en rien le gain des indulgences de l'Association.

FETE DE SAINT JOSEPH, TITULAIRE

L'*Ordo* indique le rite de 2e cl., depuis le 28 octobre 1913, pour la fête de saint Joseph. Mais je suppose que je dois continuer à le faire de 1e classe, comme titulaire de l'église.

Non pas, mais vous devez le faire de 2e classe, comme le reste du clergé de l'Eglise universelle. Ce décret en effet a reporté sur l'autre fête de saint Joseph, d'abord intitulée Patronage, mais maintenant appelée Solennité, le titre de patron de pays ou d'église. C'est cette autre fête, que vous ferez de 1e classe et avec octave comme tout le monde, qui remplacera désormais votre office de titulaire. Vous y gagnerez une octave que vous ne pouviez faire pendant le carême. Mais vous ferez cet office non plus le IIIe dimanche après Pâques, comme précédemment, mais le mercredi précédent (cette année, le 21 avril). De plus vous en ferez le dimanche suivant la solennité extérieure à laquelle vous avez un double droit : un spécial d'après l'indult des titulaires de 1852, et un général depuis le 28 octobre 1913. Vous remarquerez la différence qui existe entre ces indults et dont l'*Ordo* tient compte dans les deux indications de solennité qu'il donne.

ORAISON POUR LES DEFUNTS A LA MESSE

Dans la 2e note qui suit le mercredi des Cendres dans notre *Ordo*, il est dit que si l'on a une intention pour quelques défunts, on peut ajouter l'oraison convenable à la messe de la fête et un peu plus loin, il est dit que cette oraison doit être dite même quand on dit l'oraison *Omnipotens* ou *Fidelium*. Ces deux passages semblent se contredire.

En effet, il fallait employer *addi potest* en second lieu, comme plus haut. La liberté existe dans les deux cas.

On comprend pourquoi on a fait cette mention. C'est que l'oraison *Omnipotens* est intitulée au missel *Pro vivis et defunctis* et que l'oraison *Fidelium* se dit en faveur de tous les défunts. On pouvait donc se demander, vu que cette oraison conforme à l'honoraire est libre, s'il ne fallait pas l'omettre lorsqu'on était obligé par les rubriques de dire un autre oraison pour des défunts. Le doute a été soumis à la Congrégation des Rites qui a répondu, le 12 juin 1912, au V doute, qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte de cette circonstance et qu'on pouvait même dans ce cas ajouter l'oraison selon son honoraire. Il n'y a pas là double emploi, puisque l'oraison pour son honoraire n'est que celle d'un défunt, ou d'une défunte, ou de quelques défunts, tandis que les deux autres sont pour tous les défunts. D'autre part, on ne dit qu'une seule de ces deux dernières dans la même messe.

J. S.

LES PROJECTIONS LUMINEUSES ET LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

UNE note de Rome à la *Croix* de Paris (4 février), disait ce qui suit au sujet des projections lumineuses, dont la vogue augmente un peu partout, et de la sanctification du dimanche, laquelle au contraire diminue.

“ Le pape a reçu en audience les membres de la *Société pour les intérêts catholiques de Rome*, dont le président est le prince Lancellotti. Passant en revue tous les mérites de cette société, dans les divers champs de son action sociale et reli-

gieuse, Benoit XV a particulièrement loué la section des projections lumineuses. " Tous savent, a-t-il dit, que *les projections lumineuses* servent énormément à graver dans les âmes des jeunes gens et des enfants les connaissances nouvelles qu'ils apprennent et en même temps à raviver celles sur lesquelles le temps à peut-être jeté le voile de l'oubli. Nous avons donc raison de nous réjouir du fait que votre société pourvoit à la saine éducation des enfants du peuple d'une façon moderne. " Le pape a insisté encore sur la sanctification du dimanche que la société en question tend à faire observer de plus en plus à Rome. Il a parlé du bon exemple que tous les membres de la société doivent donner à cet égard. " Personne, a-t-il dit, ne devrait favoriser par des commandes et des achats les artisans et les négociants qui ne déclarent pas publiquement vouloir sanctifier les dimanches et fêtes et s'abstenir de travail en fermant leur boutique. "

AVIS

BANCS D'EGLISE — STATIONS DE CHEMIN DE LA CROIX

La fabrique de Notre-Dame-de-Grâce, offre en vente, pour un prix des plus modiques, une centaine de *bancs d'église* (ancien modèle) — et aussi une série complète de *stations* de chemin de la Croix. On est prié de s'adresser aux RR. PP. Dominicains, Notre-Dame-de-Grâce, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Ma-di,	27 avril. — Collège de l'Assomption.
Jeu-di,	29 " — Saint-Canut.
Sam-di,	1 mai. — Viauville,